

Vote et communautarisme au Cameroun : « un vote de cœur, de sang et de raison »*

A la faveur de la « libéralisation politique », le vote est de nouveau à l'ordre du jour au Cameroun comme ce fut le cas dans les années 1950. Bénéficiant du système de légitimation des régimes démocratiques, il est présenté par les dirigeants comme un rituel important de la vie politique, un moment d'accomplissement de l'identité citoyenne en ce sens qu'il octroie aux membres d'une collectivité le droit de désigner les titulaires des rôles politiques et de choisir leurs représentants (1). En dépit, d'une part, du débat sur la nature de la libéralisation politique au Cameroun dont la dimension autoritaire est de plus en plus évidente (2) et, d'autre part, de la contestation permanente de la régularité des élections de 1992 à 1997 (3), le vote constitue encore un site d'analyse significatif car la mutation politique au Cameroun est une conjoncture de crise de légitimité du pouvoir qui marque la fin du monopole politique. La restauration du pluralisme partisan (4) est indissociable d'une restructuration du champ de la com-

* L'expression « un vote de cœur, de sang et de raison » a été utilisée par un partisan du président Paul Biya, originaire comme lui de la région du Sud du Cameroun, lors de la campagne électorale pour l'élection présidentielle du 12 octobre 1997.

(1) O. Ihl, *Le vote*, Paris, Montchrestien, 1996 ; Y. Deloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997.

(2) L. Sindjoun, « Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993) », *L'Afrique politique*, Paris, Karthala, 1994, pp. 143-145. « Le champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'État », *Politique africaine*, n° 62, juin 1996,

pp. 57-67. Voir aussi P. Bigombe Logo, H.L. Menthong, « Crise de légitimité et évidence de la continuité politique », *Politique africaine*, *op. cit.*, pp. 15-23 ; M. Bratton, N. van de Walle, *Democratic Experiments in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.

(3) L. Sindjoun, « La Cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun : la construction de la démocratisation passive », *Africa Development*, vol. XIX, n° 2, 1994, pp. 21-69.

(4) Cf. la loi n° 90/056/ du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques qui n'institue pas le multipartisme déjà inscrit dans l'article 3 de la Constitution du 2 juin 1972 mais en régleme l'exercice.

pétition électorale (5). L'ordre dirigeant opte pour la construction électorale de la continuité politique (6) afin de canaliser le changement politique. C'est également un temps de réactivation des conflits identitaires et de construction d'une « identité nationale plurielle » (7) où les clivages communautaires resurgissent avec acuité dans l'espace public.

Le vote au Cameroun peut être saisi à partir des sites d'observation que sont les élections législatives anticipées du 1^{er} mars 1992 et du 17 mai 1997, l'élection présidentielle anticipée du 11 octobre 1992 et les élections municipales du 21 janvier 1996. L'élection est donc un révélateur sociologique qu'il importe de prendre au sérieux. Quant aux déterminants du comportement électoral au Cameroun, on peut se demander si l'électeur camerounais est conditionné par des solidarités « primaires », donc s'il est sous influence de sa communauté d'appartenance. C'est l'objet de cette étude qui voudrait rendre compte de l'interaction entre le vote et le communautarisme au Cameroun. Ce questionnement pose par ailleurs le problème de l'interaction entre communautarisme et individualisme et renvoie à l'opposition entre, d'une part, la valorisation du collectif (8) où l'individu, produit des structures sociales, subit la contrainte sociale, et, d'autre part, la promotion de l'individuel (9) où l'acteur agit en toute liberté à partir de ses propres valeurs en minimisant le poids du contrôle social. Il apparaît à cet égard que les mobilisations électorales au Cameroun s'effectuent pour l'essentiel sur la base des revendications d'appartenance et de conflits d'identités ethno-régionales, quoique le communautarisme n'épuise pas les déterminations (religieuses, socio-professionnelles etc.) dont l'électeur peut être l'objet.

Le vote, produit des revendications d'appartenance

La mutation du champ politique induite par le multipartisme génère une compétition électorale qui reste contrôlée par le pouvoir en place. Le sens du vote au Cameroun se trouve conditionné

(5) L. Sindjoun, « Élection et politique au Cameroun : concurrence déloyale, coalitions de stabilité hégémonique et politique d'affection », *African Journal of Political Science*, vol. 2, n° 1, 1997, pp. 89-121.

(6) Le choix de l'élection est une stratégie des élites dirigeantes qui vise à contourner la tenue d'une conférence nationale souveraine réclamée dès 1991 par les partis d'opposition et déclarée « sans objet » par le président Paul Biya. Cf. *Cameroon Tribune*, n° 4825, 24-25 mars 1991 et *Cameroon Tribune*, 28 juin 1991.

(7) L. Sindjoun, « Identité nationale et « révision constitutionnelle » du 18 janvier 1996 : comment constitutionnalise-t-on le « nous » au Cameroun dans l'État postunitaire », *Polis: Revue camerounaise de science politique*, vol. 1, n° spécial, février 1996, pp. 18-20.

(8) E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1991.

(9) P. Birnbaum, J. Leca (dirs), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

par l'appartenance ethno-régionale et socio-linguistique. L'identification à la région, à l'ethnie et à la langue française ou anglaise détermine l'élection qui correspond à une arène où se joue le sort des communautés territoriales ethniques et linguistiques du Cameroun. Par ailleurs, il s'agit d'appréhender les mécanismes de protection des comportements particularistes, voire d'imposition du vote communautaire au point de relativiser le sens de la communauté politique.

La détermination ethno-régionale et linguistique du vote

La structure du vote varie selon qu'il s'agit des élections législatives du 1^{er} mars 1992 et du 17 mai 1997, de l'élection présidentielle d'octobre 1992 ou des élections municipales de janvier 1996. Loin d'être le principal rite d'intégration nationale (10), l'élection au Cameroun se pose comme un rite d'exaltation des identités qui déconstruit la communauté nationale. La mobilisation électorale à des fins de protection des identités révèle une participation électorale variable selon la région et la communauté d'appartenance et suivant les différents rendez-vous électoraux. Elle révèle aussi la construction de « micro-pays partisans » (11) attestée par la distribution inégale de l'offre partisane sur le territoire camerounais (12).

La fabrication ethno-régionale du vote

Les partis politiques reproduisent en grande partie les clivages ethniques au prix d'un travail de construction de l'identification et de la représentation, même si le nombre de partis politiques, ne correspond pas à celui des ethnies (13). Car, loin d'être un donné, l'ethnie en tant que catégorie socioculturelle caractérisée par une communauté de manières d'être, de faire, de sentir, de valeurs, apparaît être une fabrication en quête de naturalisation dont l'effet est de produire la distinction et d'exalter l'altérité. Ainsi, le Ras-

(10) Y. Deloye, *op. cit.*, p. 100.

(11) L. Sindjoun, *Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun. La socio-genèse de l'État*, thèse pour le doctorat d'État en science politique, Université de Yaoundé II, 1994, pp. 406-413.

(12) Entre février 1991 et février 1993, les villes abritant les sièges des partis politiques sont Yaoundé avec 30 partis, Douala : 26, Bamenda : 4, Buéa et Ngaoundéré : 2, Bertoua, Maroua, Kumba, Garoua, Muyuka, Bafoussam, Eseka, Bandjoun, Limbé avec chacun un

parti. Cf. *Cameroon Tribune*, n° 5326, 19 février 1993, pp. 4-5.

(13) En 1995, les partis politiques autorisés étaient au nombre de 123 (Source : ministère de l'Administration territoriale). Sur les partis politiques et leurs bases socio-régionales, lire A. Mbembe, « Crise de légitimité, restauration autoritaire et déliquescence de l'État », in P. Geschiere et P. Konings (dirs), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Leyde, Paris, ASC-Karthala, 1993, pp. 347-364.

semblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) est qualifié globalement de parti « beti », le Social Democratic Front (SDF) est le parti des « Anglo-Bami », l'Union pour la démocratie et le progrès (UNDP) est le parti des Peuls ou de l'ethnie « nordiste », l'Union des populations du Cameroun (UPC) est assimilée à l'ethnie bassa, le Mouvement pour la démocratie et la république (MDR) à la communauté kirdi. L'ethnie est instrumentalisée à des fins de calcul politique en vue de l'occupation des positions de pouvoir dans l'ordre dirigeant. Or, dans le discours officiel, la Constitution (les articles 3 de la Constitution du 2 juin 1972, et de la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 2 juin 1972), et la loi n° 90/056 du 19 décembre 1990 relative aux partis politiques (article 1), la dimension communautaire est proscrite. Dans les faits, la compétition électorale va s'avérer être un champ de lutte entre acteurs politiques en vue de la représentation légitime des différentes communautés ethno-régionales que compte le Cameroun.

L'implantation régionale des partis est attestée par la distribution territoriale des votes qui reflète la mobilisation communautaire. Le choix des électeurs se porte très souvent sur les compétiteurs avec lesquels ils partagent des affinités ethniques et régionales. Par conséquent, les suffrages revêtent une expression ethno-régionale importante. Les élections législatives du 1^{er} mars 1992 qui mettent en compétition trente-deux partis politiques construisent les différentes zones d'influence des partis politiques et constituent le premier test de représentativité pour les différentes forces politiques en présence. C'est l'apparition des « fiefs électoraux ». Ces derniers ne sont pas intangibles et leur configuration évolue au gré des échéances électorales. Ainsi, en mars 1992, la zone principale d'influence du RDPC, parti dominant, est constituée par les provinces du Centre, du Sud, de l'Est, zones d'influence du groupe pahouin ou fang beti dont les composantes sont les Bulu, les Ewondo, les Eton, etc. où il a obtenu 88 sièges. L'UNDP exerce une domination à titre principal dans la province du Nord puis dans l'Adamaoua, zone hégémonique des Peuls avec 68 sièges. L'UPC est dominant dans les départements bassa du Nyong-et-Kellé et de la Sanaga maritime avec 18 sièges tandis que le MDR contrôle la région de Kaélé du Mayo Danai dans la province de l'Extrême-Nord dominée par les Kirdi qui regroupent plusieurs composantes sociologiques (Massa, Moundang, Toupouri, Mousgoum, Guiziga, Guidar, Fali, Maya, etc.) avec six sièges au parlement (14).

Les élections constituent donc un excellent cadre d'analyse de

(14) Procès-verbal de la commission nationale de recensement général des votes et de proclamation des résultats des élections législatives du 1^{er} mars 1992, p. VI.

l'interaction entre les partis politiques et les communautés ethno-régionales. Le succès du boycott des élections législatives de mars 1992 est fonction du contrôle d'une communauté ethno-régionale par un parti politique. C'est ainsi que, dans les provinces du Centre, du Sud, de l'Est dominées par le RDPC et les « Beti », la participation électorale est respectivement de 78,8 %, 90 % environ et 64 %. Dans le Nord dominé par l'UNDP, et l'Extrême-Nord, zone d'influence du MDR et du RDPC, elle est de 70 % et de 75 %. Dans les régions réputées hostiles au pouvoir et fiefs du SDF, parti des Grassfields, le boycott est relatif. Ainsi, dans la province du Nord-Ouest, dont les composantes sociologiques s'apparentent aux Bamiléké par leur organisation sociopolitique centralisée autour des chefferies, la participation électorale globale est faible, soit 24,28 %. Dans la province de l'Ouest, peuplée en majorité par les Bamiléké, elle est de 15,57 % dans le département du Noun, chez les Bamoun, autre composante sociologique de la province, de 26,44 % dans les Bamboutos et de 41,71 % dans le département de la Menoua. La participation électorale est par ailleurs de 37,17 % dans la région de Buéa (dans le Sud-Ouest) peuplée de communautés proches des ressortissants du Littoral encore appelés « Sawa ». Elle est de 36,85 % dans le département du Mounjo (dans le Littoral) dont le peuplement en majorité bamiléké (15) remonte aux années 1950. Ceci relativise l'impact des déterminations socio-régionales sur le comportement des électeurs, qui ne sont pas absolues.

Contrairement aux élections de 1992, la mobilisation par les partis politiques de leurs communautés respectives entraîne en mai 1997 une forte participation de celles-ci. Elle atteint le seuil de 91,19 % dans le Nord-Ouest, 86,4 % à l'Ouest, 82,78 % dans le Centre, 92,95 % dans le Sud, 78,7 % à l'Est, 80,16 % dans le Sud-Ouest, 71,25 % dans le Littoral, 69 % dans l'Adamaoua, 75,5 % dans le Nord et 74,7 % dans l'Extrême-Nord. Comme lors de l'élection présidentielle de 1992 et des élections municipales de janvier 1996, l'électorat apporte son soutien aux candidats du terroir. D'où les scores électoraux élevés obtenus par chaque candidat dans sa région d'origine. Le RDPC se retrouve avec 116 sièges au parlement. Il contrôle douze sièges sur les dix-neuf dans le Littoral, douze des quinze sièges dans le Sud-Ouest, cinq sièges sur les vingt-cinq à l'Ouest, six sièges sur les douze au Nord, quatre sièges sur les dix dans l'Adamaoua et vingt-cinq sur les vingt-huit sièges dans l'Extrême-Nord. Il y a donc renforcement de la domination du parti au pouvoir par la voie des urnes. Le SDF, quant à lui, obtient 43 sièges : dix-neuf sièges sur les vingt de la province du Nord-

(15) *Cameroon Tribune*, n° 5089, 11 mars 1992.

Ouest, quinze sièges sur vingt-cinq dans l'Ouest, six dans le littoral et trois dans le Sud-Ouest. L'UNDP sera cantonné à l'Adamaoua où il obtient six sièges sur dix en compétition, trois dans l'Extrême-Nord et un dans l'Est, soit au total treize sièges. L'UDC obtient ses cinq sièges dans le Noun, région d'origine du président du parti. L'UPC-K obtient un siège dans le Nyong et Kellé, le MDR un siège dans le Mayo Kani Sud et le MLJC, un siège dans la Sanaga maritime (16).

Lors de l'élection présidentielle de 1992, Paul Biya obtiendra 94,82 % de voix dans le Sud, sa région d'origine, et 39,17 % de suffrages exprimés au plan national ; Maïgari Bello Bouba, 50,42 % dans le Nord et 19,21 % de suffrages exprimés au niveau national, John Fru Ndi, 86,30 % dans le Nord-Ouest soit 35,969 % de suffrages au plan global, Adamou Ndam Njoya 17,58 % dans le Noun (province de l'Ouest) chez les Bamoun et 3,622 % de suffrages au niveau national. Quant à Jean-Jacques Ekindi, il obtiendra 0,679 % de voix, Ema Ottou aura 0,545 % de suffrages exprimés (17).

Le vote, rite d'allégeance socio-linguistique

Le clivage bipolaire francophone/anglophone comme principe de vision et de division de la réalité politique camerounaise trouve son origine dans la réunification en 1961 des deux Cameroun : le Cameroun oriental, ex-colonie française dont la langue d'expression est le français, et le Cameroun occidental, ex-colonie britannique s'identifiant à la langue anglaise (18). L'implantation du siège du SDF dans la province du Nord-Ouest favorise l'identification des ressortissants des provinces anglophones du Sud-Ouest et du Nord-Ouest à ce parti et à son leader, John Fru Ndi, qu'ils soutiennent en vue de la promotion des intérêts anglophones. Les différentes consultations électorales de 1992 à 1997 soulignent l'affirmation de l'altérité anglophone. La démarche des entrepreneurs politiques anglophones au fil de l'interaction politique oscille entre la sortie du jeu (*exit*) et la soumission à la règle du jeu (*loyalty*) (19) tout en construisant la « distinction anglophone ». La non-participation de la majeure partie de l'électorat anglophone mobilisé par le SDF lors des élections législatives de mars 1992 s'apparente à une conduite de défection (*exit*) motivée par un sentiment d'impuissance traduit par l'incapacité de changer les règles du jeu. En effet, les partis d'opposition ont remis en cause l'oppor-

(16) *Cameroon Tribune*, n° 6372, 19 juin 1997, p. 3.

(17) Source : Cour suprême du Cameroun.

(18) Voir L. Sindjoun, « Mobilisation politique du pluralisme culturel et crise de l'État-nation au Cameroun », in I. Mane

(dir.), *État, démocratie, sociétés et culture en Afrique*, Dakar, Éditions Démocraties africaines, 1996, pp. 87-115.

(19) Sur les notions d'« exit », « voice », et « loyalty », cf. A. Hirschman, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995.

tunité d'organiser lesdites élections. Le SDF, comme il le préconisa encore pour l'élection présidentielle du 12 octobre 1997, se prononça pour le boycott à travers le mot d'ordre « pieds-morts ». Ici, boycotter l'élection est une manière de voter contre le régime. La participation électorale en mars 1992 sera faible dans le Nord-Ouest, soit 24,28 %, et ira même jusqu'à 11,97 % dans le département du Bui ; dans le département de la Mentchum, le taux de participation est de 17,03 %, tandis que dans les départements de la Mezam, région d'origine de John Fru Ndi, de la Momo, du Ndonga Mantung, la participation électorale est respectivement de 23,12 %, 26,77 %, 42,53 % (20). Aussi, la représentation des provinces du Nord-Ouest par le RDPC (soit la totalité des vingt sièges parlementaires) et du Sud-Ouest par l'UNDP à concurrence de treize sièges sur les quinze en compétition est-elle artificielle du fait du boycott électoral. Même quand ces partis obtiennent des suffrages, c'est en s'appuyant sur le communautarisme puisqu'ils n'investissent que les candidats originaires de ces régions.

Lors des élections présidentielles d'octobre 1992 puis municipales de janvier 1996, la thématique du changement apparaît plus mobilisatrice. D'où le vote de rejet d'un parti, le RDPC, d'un leader, le président Biya et des catégories dirigeantes, et le soutien apporté au SDF et à son leader, John Fru Ndi. Les consultations électorales de mai et août 1997 drainent alors une participation massive de l'électorat anglophone, soit 85,67 %, dans la région du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, contre une participation de 78,99 % dans les huit provinces francophones du pays, permettant au SDF d'être représenté dans l'arène parlementaire et de participer au jeu institutionnel.

L'encadrement du vote communautaire

Le vote implique des instruments et des procédures d'expression et de mise en forme. Ainsi, la participation électorale est régulée par des lois électorales. Loin de forclure la violence, l'élection au Cameroun se présente comme un accélérateur de celle-ci parce que fortement influencée par le ressort communautaire. Il s'agit donc de voir comment le vote communautaire se trouve protégé.

La protection par la violence physique et rhétorique

La stigmatisation des partis politiques de l'opposition comme représentants des régions et ethnies rebelles et hostiles au pouvoir se manifeste par des actes de violence observés après l'élection pré-

(20) *Cameroon Tribune*, n° 5089, 11 mars 1992, p. 12.

sidentielle à Mbalmayo, et à Ebolowa dans le Sud par les « Beti » (groupe autochtone) contre les anglophones et les Bamiléké, « groupes allogènes », que l'on culpabilise pour avoir exprimé leurs suffrages en faveur du candidat John Fru Ndi, opposé au président Biya. De même, les actes de violence perpétrés à Bamenda, fief de l'opposition, contre les partisans anglophones du président Biya, concrétisés par l'assassinat de Tita Fomukong, brûlé vif, et la destruction par le feu des biens des personnalités anglophones acquises au pouvoir, telles que le Premier ministre Achidi Achu, sont une modalité de protection physique du vote communautaire qui proscrit tout vote allant à l'encontre du candidat anglophone John Fru Ndi. Cela est également illustré par le suivi du boycott de l'élection présidentielle du 12 octobre 1997 imposé par le SDF aux électeurs du Nord-Ouest et qui se manifeste par une campagne électorale mitigée marquée par l'absence relative d'affiches et d'effigies du candidat du parti dominant au pouvoir, Paul Biya.

Le discours sur l'autochtonie consacre le principe selon lequel « charbonnier est maître chez lui ». Ainsi, les délégués du gouvernement nommés auprès des principales communes urbaines (Edéa, Limbé, Garoua, Ebolowa, Bafoussam, Maroua, Kumba) et les maires élus se recrutent de préférence parmi les autochtones sous peine d'entraîner des mobilisations identitaires comme ce fut le cas à Douala lors des élections municipales de janvier 1996 où quatre mairies sur cinq ont porté à leur tête des allogènes, des « Bamiléké » comme l'illustre le cas significatif de l'élection du maire Lazare Souob. Ce fut également le prétexte pour l'entreprise de construction du « grand Sawa » regroupant les élites sociopolitiques francophones et anglophones telles que les ministres douala Moutome, Toko Mangan, Mbella Mbappe, Inoni Ephraïm, etc., l'enjeu majeur étant la prise en compte de la minorité sawa dans l'exercice des rôles d'autorité, afin de lutter contre « l'hégémonie, acte planifié par les allogènes (qui viennent du Nord-Ouest pour envahir le Sud-Ouest, de l'Ouest pour envahir le Littoral) pour dominer et marginaliser les autochtones... » (21). Ce type de manifestations, que P. Favre qualifie « d'initiatives » (22), a pour fonction d'imposer avec le maximum de visibilité un enjeu ou un problème occulté par le jeu institutionnel. Par ailleurs, le mot d'ordre lancé par l'association culturelle bantoue en faveur du candidat Paul Biya lors de la campagne électorale pour l'élection présidentielle d'octobre 1997 à Yaoundé « Bantous, unis nous vaincrons, dispersés nous perdrons » participe aussi de la protection rhétorique du vote communautaire.

(21) *Elimbi*, n° 007 de janvier 1997, Paris, Presses de la FNSP, 1990, pp. 34 et p. 7.

(22) P. Favre (dir.), *La manifestation*,

La protection pragmatique du vote communautaire

L'inscription sélective des électeurs sur les listes électorales, la rétention des cartes d'électeurs ou la disparition sur les listes électorales des noms de certains électeurs, l'interdiction organisée ou diffuse de la concurrence électorale dans certaines régions sont de nature à minimiser la portée du pluralisme électoral. Ainsi, lors des élections législatives en 1992, le département du Dja et Lobo (province du Sud et région d'origine du président Paul Biya), est la seule circonscription électorale où un seul parti politique, le RDPC, a le droit de participer. La relative complaisance de l'administration se manifeste également par la discrimination quasi discrétionnaire des partis politiques ayant le droit de participer à travers l'acceptation ou le rejet des listes de candidats, comme ce fut le cas lors des élections municipales pour certaines listes du SDF, de l'UPC, de l'UFDC, etc. Son pouvoir discrétionnaire s'exprime aussi à travers la disqualification de certaines listes de candidats qui ne placent pas les autochtones en bonne place.

Par ailleurs, le découpage électoral s'est avéré un excellent moyen de fractionner la désignation des représentants. Ainsi, de nouvelles circonscriptions ont été créées dans les provinces de l'Extrême-Nord, dans le Littoral, dans le Nord-Ouest, dans le Nord et le Sud-Ouest. Certaines étaient taillées pour regrouper les communautés minoritaires favorables au pouvoir comme dans le département du Wouri dans le Littoral (23).

Les usages et incidences du vote communautaire

La compétition électorale pluraliste contribue à construire les hérauts identitaires. Le contexte de libéralisation permet la sortie au grand jour des communautés ethno-régionales linguistiques du Cameroun. Les différentes consultations électorales posent le problème de la représentation légitime des communautés, de la désignation des acteurs politiques détenant le droit de parler au nom des différentes régions et ethnies. C'est un enjeu de luttes entre élites, d'autant plus que l'élection accroît la visibilité des problèmes identitaires. D'où les usages différenciés des identités par les élites. Car c'est par et dans le vote communautaire que se constituent désormais les élites, le vote communautaire s'affirmant comme un moyen, pour elles, d'accéder aux « chances de puissance ».

(23) *Cameroon Tribune*, n° 6364, 9 juin 1997, p. 6.

La consécration électorale des hérauts identitaires

Parce que l'élection est un moment de valorisation du personnel politique, le vote communautaire valorise la distinction identitaire. Le choix des citoyens ne repose pas forcément sur les programmes politiques des acteurs en compétition mais sur les avantages que la conquête d'une position de pouvoir ou l'exercice d'un rôle d'autorité par un membre de leur communauté d'appartenance peuvent leur apporter en termes de gains, d'avantages politiques, matériels et symboliques et la place que ladite communauté occupera de ce fait dans le système de domination, ou encore dans le jeu politique en train de se jouer. Dans le cadre de « la politique d'affection » (24), c'est-à-dire de l'exploitation politique des solidarités primaires ou primordiales, le vote communautaire est une ressource importante sur laquelle s'appuient les « ingénieurs identitaires » pour se positionner dans le jeu politique. Ils instrumentalisent au maximum l'identité à travers la construction des problèmes anglophone, « bamiléké », « kirdi », « beti », etc., même si le problème anglophone est plus conceptualisé que le problème ethnique. D'où l'accentuation de la patrimonialisation de l'État et le développement du clientélisme de type communautaire.

La rétribution gouvernementale des élites symboliques

Le mode de constitution et de reproduction de la classe dirigeante camerounaise porte l'empreinte du communautarisme. La constitution du gouvernement offre l'opportunité de coopter les régions représentées par les partis politiques favorables au pouvoir, ayant apporté un soutien, appréciable au régime selon la « politique du Njangui » qui consacre le vote d'échange (25), sorte de transaction instaurant une réciprocité intéressée. Ainsi, le gouvernement du 9 avril 1992 repose sur la coalition formée par le RDPC et le MDR. La nomination de quatre ministres issus du MDR dont M. Dakole Daïssala, coordonnateur national du parti comme ministre d'État, est une manière pour le RDPC de contrôler les Kirdi, en l'occurrence les Toupouri, dans la province de l'Extrême-Nord. Elle marque également un réajustement d'alliance d'ordre ethno-politique dans le Nord-Cameroun au détriment des Peuls.

La cooptation d'un anglophone, M. Achidi Achu, originaire comme John Fru Ndi de la province du Nord-Ouest au poste de Premier ministre est une rupture dans la tradition politique qui attribuait la présidence de l'Assemblée nationale à un homme politique originaire de l'ex-Cameroun occidental. L'entrée dans le gou-

(24) L. Sindjoun, *Construction...*, op. cit., pp. 340-394.

(25) O. Ihl, *Le vote*, op. cit., p. 23.

vernement de deux Bamiléké (Théodore Lando et Niat Njifendji), respectivement ministre de la Jeunesse et des Sports et vice-premier ministre chargé de l'Eau et de l'Énergie, et le maintien des ministres Kontchou Kouomegni et Tchouta Moussa visent à obtenir des soutiens dans la province de l'Ouest. Après l'élection présidentielle d'octobre 1992, le gouvernement formé le 27 novembre 1992 intégrera l'UPC après l'alliance RDPC-UPC signée le 28 septembre de la même année à travers Augustin Frédéric Kodock, Simon Mbia, Njami Nwandji, Bernard Massoua II, tous de l'ethnie bassa ainsi que l'UNDP par le biais de la nomination de Issa Tchiroma et Ahmadou Moustapha, tous deux peuls.

La répression symbolique des régions rebelles, en l'occurrence celle de l'Ouest, s'appuie sur la diminution sensible du nombre de portefeuilles, qui passe de quatre à un seul (celui détenu par Kontchou Kouomegni) attribué à leurs ressortissants. Le remplacement, le 16 septembre 1996, au poste de Premier ministre de Achidi Achu par Musongue Mafani, originaire du Sud-Ouest, est fonction de l'échec des listes du RDPC lors des élections municipales de 1996 que soutenait le premier dans la province du Nord-Ouest et du score favorable au pouvoir dans la province du Sud-Ouest. Cette nomination participe en outre de la remise en cause du monopole de la représentation des anglophones par la province du Nord-Ouest effectif depuis 1961, date de la réunification des deux Cameroun, au profit de la province du Sud-Ouest. Elle participe également de l'application de la « politique du Njangui », politique de promotion des élites et des régions favorables au régime.

La rétribution ou la non-rétribution sont liées à l'interprétation du vote hostile ou favorable au pouvoir qui s'effectuent, d'une part, à la lumière des jugements de valeurs – les normes d'appréciation étant les résultats du vote –, et d'autre part, par rapport aux anticipations en matière de vote défavorable non escompté. En outre, l'usurpation du mandataire qui caractérise les représentants des différentes régions investis du droit de parler en leur nom s'exprime au niveau régional par la construction d'un leadership qui procède très souvent du détournement à leur profit des ressources étatiques au point où le soutien que leur accordent les différentes communautés peut valoir en échange, à celles-ci, l'allocation d'avantages matériels, politiques et symboliques. D'où l'importance d'étudier les stratégies de positionnement communautaire des acteurs politiques, en l'occurrence ceux de l'opposition.

Le positionnement communautaire des acteurs de l'opposition

La mobilisation des identités par les partis politiques est une constante au Cameroun. Ainsi en est-il de l'identité kirdi dans l'alliance RDPC-MDR, laquelle lui permet d'accéder avec l'ethnie

beti assimilée au RDPC à la position d'ethnie ou communauté dominante. Le MDR peut, avec l'UPC, qualifié de parti bassa, marchander son soutien au RDPC, d'autant plus qu'il est nécessaire au parti au pouvoir pour assurer son hégémonie. L'UNDP, assimilée à la région peule du Nord du pays, se présente dès 1992 comme l'opposition extra-parlementaire légitime. Mais c'est l'opposition extra-parlementaire radicale réunie autour du SDF qui instrumentaliserait avec plus de visibilité la communauté d'appartenance à travers la construction dramatique et centripète de l'identité anglophone (26). Le SDF va exploiter le renforcement de l'identité anglophone induite par la All Anglophone Conference créée en avril 1993 et devenue en 1994 Southern Cameroons People Conference pour mobiliser par le biais des élites la représentation politique des communautés anglophones originaires du « Southern Cameroons » (Ex-Cameroun occidental). L'enjeu ici est la remise en cause de l'ordre politique et la revendication du fédéralisme, technique d'aménagement du territoire qui maximalise le partage du pouvoir entre les régions. Ces mobilisations n'occultent pas pour autant les transactions collusives entre les différents segments de l'élite anglophone (membres des catégories dirigeantes et élites oppositionnelles, entre élites du Nord-Ouest et du Sud-Ouest) pour l'adoption d'une position unique dans la défense des intérêts anglophones et l'accès aux rôles d'autorité.

La légitimation électorale du communautarisme

La concurrence entre partis politiques lors des compétitions électorales est perçue comme étant une concurrence entre les différentes communautés camerounaises dans la recherche de l'hégémonie. Les partis, lors de chaque consultation électorale, cherchent à conserver leurs fiefs électoraux tout en essayant d'étendre leur influence dans les zones où celle-ci est faible. Ce qui contribue ainsi à cristalliser les identités et à institutionnaliser les clivages dans l'interaction politique (27) entre groupes et communautés ethniques beti, bamiléké, bassa, peul, kirdi, etc. Le vote communautaire contribue à produire la croyance en la culture subversive des provinces du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud-Ouest, et en la culture loyaliste des régions du Centre, du Sud, de l'Est et de

(26) L. Sindjoun, *Construction...*, op. cit., pp. 91-106 ; L.M. Nkoum-Me-Ntseny, « Dynamique de positionnement anglophone et libéralisation politique au Cameroun : de l'identité à l'identification », *Polis. Revue camerounaise de science politique*, vol. 1, n° spécial, février 1996, pp. 68-100 ; H.-L. Menthong, « La construction des enjeux locaux dans le

débat constitutionnel au Cameroun », *Polis. Revue camerounaise de science politique*, vol. 2, n° 2, septembre 1996, pp. 71-76.

(27) Sur la relation entre partis politiques et clivages sociaux, cf. M. Offerlé, *Les partis politiques*, Paris, PUF, 1992, pp. 40-41.

l'Extrême-Nord. La croyance en la validité du vote communautaire est liée à la conjoncture politique marquée par la libéralisation politique et l'affirmation des identités et impose par conséquent de nouvelles mœurs électorales. Il semble y avoir naturalisation du vote communautaire comme principe de vie politique, comme mode normal d'action politique. Le vote se présente comme technique de mise en accord dont le but est de consacrer une forme de légitimité : la légitimité ethno-régionale ou le communautarisme.

En définitive, si le ressort primordial ou communautaire détermine fortement le vote au Cameroun, il contribue également à cristalliser les identités et à institutionnaliser les clivages dans l'interaction politique. Vote d'opinion, le vote communautaire par ses multiples usages se présente résolument comme un vote d'échange. Il apparaît alors difficile, contrairement à une démarche bien établie (28), de faire une distinction radicale entre vote d'échange, vote d'opinion et vote communautaire (29).

Hélène-Laure Menthong

GRAPS (Groupe de recherches administratives, politiques et sociales), Yaoundé (Cameroun), Université de Montesquieu-Bordeaux IV

(28) O. Ihl, *Le vote*, op. cit.

(29) C. Jaffrelot, « L'élection comme ressort non-individualiste de la démocra-

tie », in *Revue internationale de politique comparée*, vol. 3, n° 3, 1996, pp. 591-606.